

Propositions pouvant être déclinées dans les communautés territoriales et/ou les communes

Investir dans les politiques d'éducation populaire (6)

Les collectivités locales financent le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Elles subventionnent aussi de nombreuses associations et peuvent organiser les temps périscolaire qui sont des temps éducatifs.

Les collectivités locales peuvent intervenir sur le choix des actions à mettre en place (prise en compte de l'environnement, du vivre ensemble, ...). Elles peuvent réfléchir avec les utilisateurs actuels à l'usage qui pourrait être fait des bâtiments scolaires, des gymnases et autres installations sportives, en dehors du temps scolaire.

Des subventions spécifiques pourraient être accordées aux associations présentant des projets ayant pour objectif l'accès de tous aux droits fondamentaux, la mixité sociale, la solidarité des territoires pour reconstruire l'idée de fraternité.

Des moyens tels que locaux, personnels qualifiés, pourront être mis à disposition des différents acteurs de l'éducation populaire.

Généraliser les accords de qualité de vie au travail dans les entreprises et administrations (9)

Si les collectivités locales n'ont pas le pouvoir d'intervenir directement dans l'organisation des entreprises, elles peuvent inscrire dans le cahier des charges des appels d'offres des exigences de respect de l'environnement, de prise en compte des conditions de travail dans la production.

Les collectivités locales peuvent avoir une réflexion avec les personnels sur une organisation du travail favorisant une meilleure qualité de vie.

Systématiser la proposition d'accompagnement humain à l'exercice des droits (12)

Généraliser les maisons de service au public (13)

Garantir un accès à la santé, en développant notamment les maisons et centres de santé accessibles à toutes et à tous (14)

Il devrait y avoir progressivement une maison France services dans chaque canton. Ce sera insuffisant pour répondre à tous les besoins des citoyens. Les collectivités locales peuvent s'y investir mais peuvent aussi apporter des réponses en utilisant ou en mettant à disposition les locaux dont elles disposent voire en créant de nouveaux locaux spécifiques ou non.

Généraliser les repas biologiques dans les établissements publics et privés (25)

Favoriser les accès aux produits locaux éco-responsables en organisant les circuits courts sur les territoires (26)

Les collectivités locales peuvent avoir une action en faveur d'une alimentation de qualité (produits biologiques et/ou issus d'une agriculture raisonnée). Elles peuvent aussi réfléchir à l'utilisation et la mise en place de circuits courts permettant l'accès de tous à des prix raisonnables à des produits de bonne qualité.

Conditionner les aides publiques aux entreprises pour les rendre solidaires de leur territoire (30)

Les collectivités locales cherchent souvent par des aides à favoriser l'implantation et/ou le maintien d'entreprises sur leurs territoires. Ces aides doivent être liées à un cahier des charges contraignant les entreprises à respecter l'environnement local, à s'impliquer dans la vie du territoire.

Faire respecter l'obligation de plans négociés de mobilité dans les entreprises/administrations et les territoires (46)

Instaurer le droit pour tous les salariés de bénéficier du remboursement employeur pour les frais de covoiturage ou de vélo liés au trajets domicile-travail (47)

Les collectivités locales doivent d'abord veiller à la mise en place de plans négociés de mobilité pour leur personnel en y intégrant le remboursement employeur des frais engagés. Dans l'immédiat, l'installation d'aires de stationnement favorisant le covoiturage peut être une priorité en particulier en milieu rural.

Au niveau des intercommunalités, une politique globale des transports doit être pensée (tarifs, circuits, taille des bus, fréquence, utilisation des transports scolaires, ...)

S'engager résolument dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie, créatrices d'emplois non délocalisables (49)

Les collectivités locales ont de nombreux bâtiments à gérer qui entraînent des frais de fonctionnement non négligeables. Elles pourront mettre en place un plan pluriannuel d'isolation de ces édifices.

Accroître le pouvoir d'expression des plus défavorisé.e.s (55)

Multiplier les jurys citoyens pour l'évaluation des projets de loi, des politiques publiques mais aussi avec un droit d'interpellation des gouvernements et institutions (60)

S'appuyer sur la vitalité associative dans les politiques publiques et l'encourager en permettant partout le déploiement des initiatives citoyennes (61)

Toutes les actions citées dans les propositions précédentes devraient faire l'objet de débats en amont.

La démocratie participative est encore balbutiante et reste à inventer même si la plupart des collectivités locales ont mis en place diverses instances. Chaque fois que cela est possible, les citoyens doivent pouvoir participer à l'élaboration des projets. Les assemblées élues s'engageront à prendre compte les propositions émises lors des différents débats, ateliers de réflexion, ...